

Mamoudzou, le 16 décembre 2022

Certificat de Formation générale SESSION Juin 2023 Procédure d'inscription Rectorat de MAYOTTE

Référence :

- *Art. 332-23 du Code de l'éducation*
- *Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 – Socle commun des connaissances ; de compétences et de culture*
- *Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège*
- *Arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du CFG*

À compter de la session du mois de juin 2017, le certificat de formation générale (CFG) garantit une « maîtrise satisfaisante » des connaissances et des compétences attendues en fin de cycle 3 (niveau fin de 6^{ème}) telles que fixées par les programmes d'enseignement.

Il valide aussi l'aptitude des candidats à utiliser les outils de l'information et de la communication ainsi que leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel.

Le registre des inscriptions est ouvert :

Du Lundi 9 Janvier 2023 au Vendredi 17 Février 2023

SOMMAIRE :

- I. Calendrier d'organisation de la session **Juin 2023**page 2
- II. Public concerné page 3
- III. Procédures d'inscriptionspage 4
 - 1. Candidats individuels.....
 - 2. Candidats scolaires.....
- IV. Modalités d'évaluation des connaissances pour les candidats scolaires et les candidats individuelspage 5
- V. Jury de délibération académique – résultats.....page 6

I CALENDRIER D'ORGANISATION DE LA SESSION DE JUIN 2023

Lundi 9 Janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Ouverture des inscriptions</u> au CFG : candidats scolaires et individuels
Vendredi 17 Février 2023	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Date <u>limite des inscriptions</u> au CFG
Vendredi 17 Mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Retour des confirmations d'inscriptions des candidats avec pièces demandées.
Du lundi 22 Mai au vendredi 9 Juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ✚ <u>Saisie des connaissances et des compétences fin de cycle 3</u> pour tous les candidats scolaires, via l'application CYCLADES.
Mercredi 7 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Français de 9h00 à 10h00 (candidats individuels) ❖ Mathématique de 10h30 à 11h30 (candidats individuels)
Du Mercredi 7 juin au vendredi 9 Juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Epreuve orale (candidats individuels) à partir de 8h30
Vendredi 12 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ○ Correction des copies des épreuves écrites à partir de 8h30
Du 5 au 9 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Epreuve orale (candidats scolaires) à partir de 8h00
Vendredi 16 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Jury de délibération</u> à partir de 9h00
Lundi 19 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ○ Publication des résultats du CFG à partir de 8h00

II. LE PUBLIC CONCERNE

1. LE STATUT DES CANDIDATS : « SCOLAIRES » OU « INDIVIDUELS » :

A. Candidats « scolaires » :

- Les candidats soumis à l'obligation scolaire,
- Les candidats suivant une scolarité dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat,
- Les candidats stagiaires de la formation professionnelle continuent dans un établissement public,
- Les candidats scolarisés d'un établissement relevant du ministère de la Justice.

B. Les autres catégories de candidats sont dits candidats « individuels ».

C. Toutefois peuvent s'inscrire sous le statut « scolaires » ou sous le statut « Individuels », selon la formation qu'ils suivent, les candidats :

- Qui sont dans un établissement relevant du ministère de la Justice, quel que soit leur âge ;
- Qui ont plus de seize ans et qui sont stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public ;
- Qui bénéficient des modalités spécifiques d'accompagnement pédagogique définies à l'article D. 332-6.

III. AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN pour les candidats en situation de handicap :

Conformément à la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015, **les demandes d'aménagement doivent être formulées au plus tard à la date de clôture du registre d'inscription, soit pour le CFG le 17 Février 2023.** Toute demande parvenue plus tard ne sera pas recevable. Je vous invite à vous reporter à la note et aux imprimés nécessaires qui figurent sur le site du vice-rectorat à l'adresse suivante <http://www.ac-mayotte.fr> dans la rubrique « Examen et concours ».

IV. PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. CANDIDATS INDIVIDUELS

Les inscriptions se font directement sur l'application CYCLADES :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat>

Documents à fournir :

- ✓ Une confirmation, signée par le responsable légal du candidat, ou le candidat lui-même s'il est majeur.
- ✓ Une photocopie de la pièce d'identité,
- ✓ Une copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats de nationalité française ayant entre 16 et 25 ans au moment de la clôture des inscriptions.

L'ensemble des pièces doit parvenir **le vendredi 17 mars 2023 au plus tard uniquement pour les organismes.**

Adresse postale :
Division des examens et concours DEC 3 Bureau du CFG
Rue du collège
97600 Mamoudzou

2. CANDIDATS SCOLAIRES



L'inscription des candidats se fait **directement sur l'application CYCLADES VIA le portail ARENA.**

✦ **Constitution des dossiers :**

- ✓ Une CONFIRMATION, signée par le responsable légal du candidat, ou le candidat lui-même s'il est majeur,
- ✓ Une photocopie de la pièce d'identité,
- ✓ Une copie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats de nationalité française, ayant entre 16 et 25 ans au moment de la clôture des inscriptions.

**V. MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCE POUR LES CANDIDATS
SCOLAIRES ET LES CANDIDATS INDIVIDUELS**

Pour tous les candidats									
ORAL 20 mn	<p>Pour tous les candidats, l'épreuve orale de vingt minutes repose sur un entretien avec le jury et peut prendre appui sur un dossier, préparé par le candidat. Cette épreuve permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel.</p> <p>Le dossier repose soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages.</p> <p>Le dossier comporte 5 à 10 pages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.</p> <p style="text-align: right;">Sur 160 points</p>								
Candidats dits « scolaires »									
	<p>Attribution de points selon le niveau de maîtrise de chacun des domaines et de chacune des composantes du premier domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture niveau fin de cycle 3.</p> <p>Barème : Evaluation des acquis</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Maîtrise insuffisante</td> <td>10 points</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise fragile</td> <td>20 points</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise satisfaisante</td> <td>25 points</td> </tr> <tr> <td>Très bonne maîtrise</td> <td>30 points</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">sur 240 points</p>	Maîtrise insuffisante	10 points	Maîtrise fragile	20 points	Maîtrise satisfaisante	25 points	Très bonne maîtrise	30 points
Maîtrise insuffisante	10 points								
Maîtrise fragile	20 points								
Maîtrise satisfaisante	25 points								
Très bonne maîtrise	30 points								
Candidats dits « individuels »									
ECRIT 1 heure de français	<p>Porte sur les programmes de français</p> <p>Evalue si le candidat est capable de lire et de comprendre un texte d'une vingtaine de lignes et de rédiger un court exercice d'expression.</p> <p style="text-align: right;">Sur 120 points</p>								
ECRIT 1 heure de Mathématiques	<p>Porte sur les programmes de mathématiques.</p> <p>Evalue principalement les compétences attendues en fin de cycle3. Elle est constituée d'exercices à partir de documents ou de situations en rapport avec la vie pratique. Selon les sujets, la calculatrice peut être autorisée.</p> <p style="text-align: right;">Sur 120 points</p>								



VI. LE JURY DE DELIBERATION

L'attribution du CFG est décidée par un jury académique qui se réunira sous la présidence du Recteur ou son représentant, **le Vendredi 16 Juin 2023 à 9h00 au Rectorat.**

La publication des résultats se fera sur le site du rectorat de Mayotte le **Lundi 19 juin 2023 à 8h00.**

Coordonnées du service :

Division des Examens et Concours-DEC3

Bureau du CFG

Mme SAID HASSANI Aminata

Téléphone : 0269619206

Mél : dec3.dnb-cfg@ac-mayotte.fr

Adresse postale : Rectorat de Mayotte-Division des examens et concours –DEC3

Rue du Collège 97600 MAMOUDZOU